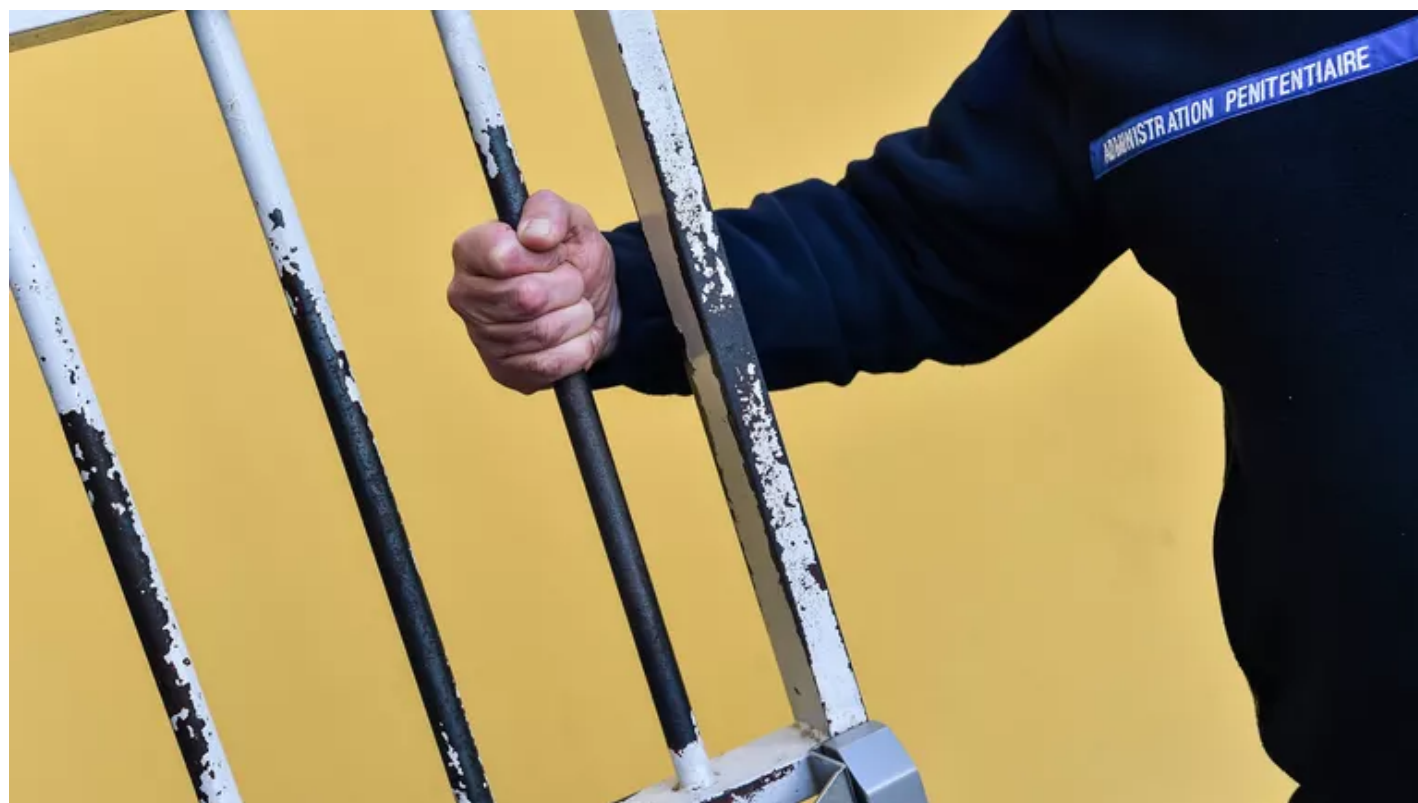


# Le policier qui a tué un automobiliste en fuite mis en examen pour meurtre

Le fonctionnaire de police a tiré sur le conducteur de 28 ans après une longue course-poursuite qui s'est terminée à Poissy.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure, mis à jour il y a 1 heure



*«Les premiers éléments de l'enquête n'ont pas permis pour l'instant d'aller dans le sens de la légitime défense», selon le Parquet. Martin BUREAU / AFP*

Le policier qui a tué par balles un automobiliste mi-octobre à Poissy dans les Yvelines après une course-poursuite a été mis en examen pour homicide volontaire, a-t-on appris samedi auprès du parquet de Versailles, fragilisant la thèse de la légitime défense avancée après les faits.

«*Les premiers éléments de l'enquête (...), l'autopsie et les éléments techniques n'ont pas permis pour l'instant d'aller dans le sens de la légitime défense*», a déclaré le ministère public à l'AFP, confirmant une information du *Parisien*. Mis en examen mercredi, ce policier de la brigade anticriminalité (BAC) Paris a été placé sous contrôle judiciaire.

Dans la nuit du samedi 17 octobre, il a tué un automobiliste de 28 ans après une longue course-poursuite entamée dans la capitale. Selon une première version des faits présentée par le parquet et une source policière quelques heures après l'incident, il avait ouvert le feu sur le véhicule au moment où celui-ci lui fonçait dessus. La voiture avait été repérée peu auparavant par le fonctionnaire et deux de ses collègues de la BAC, après des «*manœuvres erratiques*» sur le périphérique parisien.

## **Deux enquêtes ouvertes**

À son bord, le conducteur de 28 ans et deux passagers, de 29 et 33 ans, tous originaires des Yvelines. Le chauffeur refusait alors d'obtempérer et prenait la fuite: une course-poursuite s'engage alors sur l'A13 jusqu'à Poissy, où le conducteur immobilise sa voiture. L'agent sort alors de son véhicule et l'automobiliste redémarre, «*mettant en danger le policier qui, au passage de la voiture, ouvre le feu et blesse mortellement le conducteur*», avait assuré le parquet la semaine dernière.

Une version aujourd'hui remise en cause par l'enquête, dont les premiers éléments ne permettent pas de certifier que la voiture a foncé sur le policier. «*C'est un constat de sa part, une impression. (...). La seule chose plutôt établie, c'est que la voiture a bougé, a roulé. À vive allure ou pas, ça, on ne le sait pas encore*», a précisé le parquet à l'AFP. Deux enquêtes avaient été ouvertes : l'une, confiée à l'Inspection générale de

la police nationale (IGPN) pour éclaircir les circonstances du tir du policier, l'autre menée par la Sûreté départementale pour refus d'obtempérer et tentative d'homicide.